

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT CHINON

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL - 37140
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Date de la convocation : 09/12/2022

Transmis à la Préfecture le : 22/12/2022
Rendu exécutoire le : 22/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de DÉCEMBRE, sous la présidence de de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

Étaient convoqués pour le Conseil Municipal :

MM. BERGER, BUSTON, DAUZON, CARRÉ, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY, MOREAU
et MMES GARCIA, ORY, HUET, PLOQUIN, COTTINEAU, BUSTON

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux élus le 09/12/2022. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17/11/2022 a été transmis par écrit aux élus le 09/12/2022. Le fil conducteur de la réunion du 14/12/2022 a été transmis par écrit aux élus le 14/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2022.

Excusé :

Représentés : Gabriel BUSTON donne pouvoir à Éric DAUZON, Catherine BUSTON donne pouvoir à Nadège COTTINEAU.

Absents : Nadège COTTINEAU arrive au point 4.5) DCM n°2022-73 - Décisions modificatives n°13 – Budget Principal (Ajustements de crédits). Frédéric MOREAU arrive au point 4.8) DCM n°2022-76 – Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.

Délibération n° 2022-72

**Objet : Décisions modificatives n°12 – Budget principal (SIE037228-22-1720
Renouvellement EP – Parking SDF)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au sinistre constaté le 01/11/2022 sur le candélabre situé sur le parking de la SDF, son remplacement doit être effectué par le SIEIL. Cette dépense n'étant pas prévue au Budget prévisionnel de l'exercice, il y a lieu d'effectuer les virements de crédits ci-après pour effectuer les règlements :

	Diminution de crédits en dépenses d'investissement		Augmentation des crédits en dépenses d'investissement	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Ajustement budget	21578 op 360	- 291,11	2041582 op 361	291,11

Résultat du vote :

Pour : 11+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

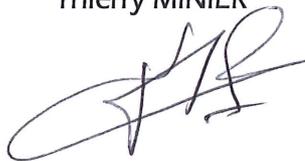
- **APROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Au registre, suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,
Thierry MINIER



Le Maire,
Sébastien BERGER

